APPEL À PROJETS

DISPOSITIF DE SOUTIEN PLURIANNUEL AUX ACTIVITÉS DE RÉEMPLOI ET DE RÉUTILISATION DE PMCB INERTES (CATÉGORIE 1)

Introduction et objectifs

Ecominéro est un éco-organisme agréé par les Pouvoirs Publics pour la Responsabilité Élargie du Producteur (REP) des Produits et Matériaux de Construction du secteur du Bâtiment (PMCB), tel que désigné aux articles R. 543-288 à R. 543-290-12 du Code de l'environnement.

Depuis son agrément par les pouvoirs publics et le déploiement opérationnel de la REP en 2023, il déploie des actions spécifiques en faveur du réemploi et de la réutilisation des matériaux de construction afin d'augmenter significativement les volumes de matériaux réemployés et réutilisés (objectif 4% d'ici à 2027 – évaluation de 1% selon l'ADEME en 2021).

Les PMCB minéraux et inertes (catégorie 1) ciblés par l'agrément d'Écominéro sont obligatoirement issus des chantiers de construction du bâtiment. La liste ci-dessous regroupe les PMCB concernés par l'agrément ; ceux en *italique* sont prioritaires vis-à-vis du réemploi et de la réutilisation :

- *Ardoise*
- *Béton* et mortier
- *Terre cuite (brique, tuile…)*
- *Céramique (carrelage, sanitaire…)*
- *Pierre (calcaire, granit, grès, laves, …)*
- *Mélange bitumineux*
- Chaux
- *Terre crue (excepté la terre excavée)*
- Granulat
- Produits et matériaux de construction d'origine minérale non cités dans une autre famille de cette catégorie.

Ecominéro
SAS au capital de 850.000 €
16 bis, boulevard Jean Jaurès - 92110 Clichy
SIRET 911 870 251 00012
TVA FR 819 118 70251
www.ecominero.fr

Pour y parvenir, Ecominéro a conçu un plan d'actions décliné en 5 axes :

1. Promouvoir le réemploi et la réutilisation des PMCB auprès de l'ensemble des acteurs
2. Accompagner le réemploi et la réutilisation sur les chantiers de déconstruction, réhabilitation, rénovation et construction
3. Renforcer l'offre de PMCB par le soutien au développement d'activités de réemploi et de réutilisation
4. Stimuler la demande de PMCB réemployés et réutilisés, notamment par la levée des freins à la certification et l'assurabilité
5. Engager les metteurs en marché et fabricants dans la réemployabilité et la démontabilité des PMCB

Depuis 2024, Ecominéro a lancé plusieurs appels à projets afin de soutenir les acteurs engagés pour le réemploi et la réutilisation des PMCB sur les chantiers et pour le développement d'activités pérennes.

Afin d'amplifier cette dynamique, cet appel à projets vise à identifier et accompagner les acteurs souhaitant créer de nouvelles activités de réemploi et de réutilisation de PMCB inertes (catégorie 1) par la structuration d'une offre massifiée et (semi-) industrialisée.

Le financement d'Ecominéro porte sur les dépenses en fonctionnement contribuant au réemploi et à la réutilisation des PMCB inertes (catégorie 1).

En 2024, 12 entreprises ont été financées. Une cartographie des lauréats se trouve sur le site internet d'Ecominéro.

--

Définitions :

Réemploi : toute opération par laquelle des substances, matières ou produits usagés qui ne sont pas des déchets sont utilisés de nouveau pour un usage identique à celui pour lequel ils avaient été conçus. Ex : des tuiles sont déposées et remises en œuvre pour le même usage.

Réutilisation : toute opération par laquelle des substances, matières ou produits qui sont devenus des déchets sont utilisés de nouveau. Ex : un mur en béton est scié en bordures et pavés d'aménagement extérieur.

Pour des raisons de simplification, dans le présent document, le terme « réemploi » est utilisé pour désigner les pratiques de « réemploi, de réutilisation et de préparation en vue d'une réutilisation ».

--

Contacts

Elodie Combileau, Responsable réemploi
Katell Bétaux, Chargée de mission réemploi
reemploi@ecominero.fr

Ecominéro
SAS au capital de 850.000 €
16 bis, boulevard Jean Jaurès - 92110 Clichy
SIRET 911 870 251 00012
TVA FR 819 118 70251
www.ecominero.fr

1. Type d'activités ciblées

Les activités ciblées sont celles qui ont un impact direct sur le tonnage des produits et matériaux réemployés inertes (catégorie 1), avec un objectif de massification, passage à l'échelle et/ou échelle (semi-)industrielle ; parmi lesquelles (liste non exhaustive) :

- Plateforme physique de réemploi et Matériauthèque
- Atelier de nettoyage, préparation
- Atelier de reconditionnement, requalification
- Plateforme d'intermédiation entre chantiers de bâtiment
- Espace de massification et stockage
- Espace de vente, location, dépôt-vente, achat-revente, don

Points d'attention : Les activités financées par un éco-organisme concurrent d'Ecominéro (Valobat) ne sont pas éligibles.

Chaque année, les lauréats devront déclarer les tonnages de PMCB inertes réemployés et réutilisés exclusivement à Ecominéro.

2. Type de PMCB ciblés

Ecominéro a été agréé sur les produits et matériaux minéraux. La présence significative de ces derniers sur l'ensemble des produits et matériaux réemployés est indispensable pour assurer l'éligibilité de l'activité :

- Eléments en béton
- Pierres (calcaire, granit, grès, laves)
- Briques
- Tuiles
- Ardoises
- Mélange bitumeux
- Terre crue (exceptée la terre excavée)
- Eléments en céramique (sanitaires, carrelages)

Les PMCB réemployés pourront provenir de chantiers, des apports volontaires des professionnels ou des particuliers, des collectes sur les zones de réemploi, etc. tant qu'ils sont issus du bâtiment et de sa parcelle (exclusion des produits et matériaux des travaux publics).

3. Maturité attendue des activités

Le financement apporté par Ecominéro doit permettre le passage à l'échelle d'activités opérationnelles et pérennes (il ne s'agit pas d'une aide pour un projet ponctuel ni d'une aide pour un chantier), notamment par la mécanisation et la massification de la production.

Les activités décrites ci-dessus ne sont pas exhaustives, en revanche la structure candidate devra cumuler au moins deux des activités listées avec une volonté de développement du réemploi des PMCB inertes.

Ecominéro
SAS au capital de 850.000 €
16 bis, boulevard Jean Jaurès - 92110 Clichy
SIRET 911 870 251 00012
TVA FR 819 118 70251
www.ecominero.fr

Il est attendu un minimum de 50 tonnes de PMCB inertes réemployés et réutilisés en 2025 ou sur 12 mois glissants à partir de la date de candidature.

Il est également attendu que la structure mette en place une méthode de traçabilité (fiche produits, inventaire) et/ou de comptabilisation (feuille Excel, outil et logiciel de pesée, comptabilisation unitaire).

L'activité pourra être implantée dans des locaux provisoires (sans durée minimale) ; tant que la volonté de la structure est de trouver à terme une solution de longue durée ou pérenne d'implantation.

Enfin, les activités doivent être ancrées dans leurs territoires et démontrer les liens existants ou en cours avec les acteurs locaux publics et/ou privés.

4. Porteur de la candidature

Les porteurs éligibles sont :

- Les acteurs de l'économie sociale et solidaire : association, coopérative (SCOP, SCIC), structure de l'insertion par l'activité économique (SIAE)
- Les entreprises solidaires d'utilité sociale (agrément « ESUS » obtenu ou demandé)
- Les Pôles Territoriaux de Coopération Économique
- Les collectivités territoriales
- Les fédérations et réseaux professionnels
- Les aménageurs publics ou privés, promoteurs
- Les bailleurs sociaux
- Les entreprises commerciales ou industrielles et entreprises du secteur du bâtiment
- Collectifs d'acteurs

5. Modalités de candidature

La candidature est attendue sous le format numérique via la plateforme dédiée.

Des compléments d'informations peuvent être demandés par Écominéro. L'éco-organisme se réserve le droit d'auditionner les porteurs de projets.

Ecominéro
SAS au capital de 850.000 €
16 bis, boulevard Jean Jaurès - 92110 Clichy
SIRET 911 870 251 00012
TVA FR 819 118 70251
www.ecominero.fr

6. Dépenses éligibles

Les dépenses peuvent être prises en compte rétrospectivement par rapport à la date d'envoi de la candidature, sur toute l'année 2025. La liste des dépenses ci-dessous concerne le fonctionnement :

Types de dépenses	Exemples de dépenses TTC
Ingénierie	Ressources humaines Frais de fonctionnement : loyer, charges, logistique R&D Essais de prototypes Coûts de tests en laboratoire Intervention des bureaux de contrôle et assureurs Etude de caractérisation
Traçabilité Comptabilisation	Développement de protocoles de traçabilité et comptabilisation des PMCB réemployés

7. Critères d'analyse

La sélection des projets et le montant du soutien seront effectués sur la base des critères d'analyse suivants :

Impact environnemental

- Type, diversité et part des PMCB inertes (catégorie 1) réemployés
- Activité à visée (semi-)industrielle ou passage à l'échelle de l'activité

Crédibilité de l'activité

- Equilibre général des activités
- Cohérence des ambitions de développement

Pertinence de l'échelon territorial

- Réponse à un enjeu local ou un enjeu de filière
- Implantation dans une zone sous-dotée en activités de réemploi de PMCB

Ancrage local

- Partenariat ou lien avec des collectivités territoriales
- Coopération avec les réseaux ESS et réseaux de la construction durable

Impact social

- Potentiel de création d'emplois locaux, notamment en insertion
- Développement de nouveaux métiers ou pratiques professionnelles

Ecominéro
SAS au capital de 850.000 €
16 bis, boulevard Jean Jaurès - 92110 Clichy
SIRET 911 870 251 00012
TVA FR 819 118 70251
www.ecominero.fr

8. Modalité du soutien

Le soutien financier sera au maximum de 150 000€ par activité soutenue, sur trois ans, sans taux minimum ou maximum d'intervention.

Le montant sera ajusté en fonction des critères d'analyse ci-dessus et des budgets présentés par le candidat.

La TVA ne s'applique pas au soutien d'Ecominéro. Le soutien sera versé au porteur de l'activité en 3 fois, une fois par an. Le premier versement comptera pour l'année 2025. Les deux autres versements seront effectués en 2026 et 2027.

Ex : pour un soutien de 150 000€ le lauréat percevra 50 000€ par an.

Chaque année, le porteur de l'activité devra transmettre à Ecominéro les bilans d'activités ainsi que déclarer l'ensemble des tonnages des PMCB inertes effectivement réemployés et réutilisés.

Environ 20 activités seront soutenues en 2025.

9. Calendrier

	Session unique
Candidatures	5 mai au 6 juillet
Audition et sélection	6 juillet au 9 septembre
Réponse aux candidats	10 septembre

10. Engagement du porteur de projet et Indicateurs de suivi

Le porteur doit désigner un référent interne pour le suivi de l'activité. Il est l'interlocuteur principal d'Ecominéro. Écominéro sera obligatoirement associé aux Comités de Pilotage et réunions qui permettent d'aider au développement des activités et d'évaluer sa pérennité.

Chaque année, le porteur devra déclarer exclusivement à Ecominéro les tonnages réellement réemployés, par type de PMCB inertes (catégorie 1). Il devra également transmettre à Écominéro son bilan d'activité ou tout document qui permettront de juger de :

- L'évolution des activités leur montée en charge
- Les perspectives pour les années à venir
- Le taux de réemploi effectif global et par type de PMCB projeté avec leur montée en puissance (cat 1)
- La traçabilité et comptabilisation des tonnages de PMCB (cat 1)
- Les succès de l'année et les points bloquants à lever
- La création et maintien des emplois
- Les partenaires financiers en investissement et fonctionnement
- Les partenaires locaux et les modalités de collaboration

Ecominéro
SAS au capital de 850.000 €
16 bis, boulevard Jean Jaurès - 92110 Clichy
SIRET 911 870 251 00012
TVA FR 819 118 70251
www.ecominero.fr